

4. LES MESURES PROPRES À ACCROÎTRE LA CONFIANCE ET LA SÉCURITÉ

CONTEXTE

Au cours d'une importante réunion au sommet de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE)¹ qui s'est tenue à Paris le 19 novembre 1990, les trente-quatre pays membres de la Conférence ont signé un nouvel accord sur les mesures propres à accroître la confiance et la sécurité en Europe (MPACS) intitulé *Document de Vienne de 1990*. Le même jour, le Traité sur les forces conventionnelles en Europe (Traité FCE) était signé par les vingt-deux membres de la CSCE qui sont également membres de l'OTAN et du Pacte de Varsovie.

La mise au point des MPACS a commencé en 1973, à Helsinki, lorsque les membres de la CSCE, qui étaient alors trente-cinq, ont entamé des négociations sur ce qui allait devenir en août 1975 l'Acte final d'Helsinki. L'Acte final regroupait les questions en trois catégories : les questions intéressant la sécurité en Europe, la coopération en matière d'économie, de sciences et de technologies et d'environnement, et la coopération dans les domaines humanitaires et autres. En ce qui concerne la première catégorie (questions intéressant la sécurité), les États acceptaient de donner un préavis de vingt et un jours pour toutes les manoeuvres d'envergure auxquelles participeraient 25 000 hommes ou plus. Ils convenaient, en outre, d'inviter, s'ils le souhaitaient, à ces manoeuvres des observateurs d'autres États. Des dispositions étaient prévues pour permettre la mise en place d'autres «mesures propres à accroître la confiance». Une conférence d'examen a eu lieu à Belgrade de l'automne 1977 au printemps 1978, mais aucun progrès notable n'a été réalisé.

Au cours de la deuxième conférence d'examen de l'Acte final d'Helsinki, tenue à Madrid de novembre 1980 à septembre 1983, les États se sont entendus sur un mandat pour les négociations sur les MPACS. Les négociations en question se sont déroulées à Stockholm de janvier 1984 à septembre 1986 sous le nom quelque peu compliqué de Conférence sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe (CCSBMDE), abrégé depuis en Conférence sur le désarmement en Europe, ou CDE.²

¹Dont sont membres l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, le Canada, Chypre, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Liechtenstein, le Luxembourg, Malte, Monaco, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, le Royaume-Uni, Saint-Marin, le Saint-Siège, la Suède, la Suisse, la Tchécoslovaquie, la Turquie, l'Union soviétique et la Yougoslavie.

²Voir les précédentes éditions du *Guide* et, en particulier celle de 1987, pour une étude plus approfondie de ces négociations.